

FICHE SYNTHÉTIQUE 2022

APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE

Vous sollicitez un financement pour le renouvellement de votre projet 2022.

Afin d'étudier au mieux votre demande et dans l'attente du bilan définitif du projet, les financeurs et conseillers citoyens ont besoin de savoir comment s'est déroulée votre action en 2022.

Pour cela, il convient de **compléter cette fiche** et de la **joindre à votre nouvelle demande de subvention sur Dauphin**.

Le bilan final 2022 devra être transmis au plus tard le 10 février 2023, selon les modalités suivantes :

- projets financés par l'Etat : saisie sur Dauphin
- projets non financés par l'Etat : envoi d'un cerfa n°15059*02 complété à cvu@angersloiremetropole.fr

 Sans dépôt du bilan final le 10 février 2023, votre demande de financement pour cette année sera rejetée.

Nom du projet :	
Nom de l'association :	
Période du projet 2022 :	Du _____ Au _____

GENERAL
1. L'action a-t-elle été conforme au projet initial ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>(double cliquez dans la case pour cocher)</i> Précisez (nombre de participants, d'événements...) :
Estimez le taux de réalisation de l'action au (précisez la date)
<input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> 25 % <input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 100 %

VOLET QUALITATIF
2. Au sortir de l'action, quels ont été pour vous les critères/conditions de réussite mis en œuvre ?
3. Avez-vous procédé à des ajustements par rapport à ce que vous aviez envisagé au départ (en termes d'objectifs et actions menées) ? Si oui pourquoi ?
4. Avec le recul, quels éléments comptez-vous garder ou modifier pour votre projet 2023 ? Vous pouvez citer deux points forts et deux points faibles.

VOLET FINANCIER
5. Pensez-vous que l'ensemble de la subvention sera consommé au 31/12/2022 : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si non :
- Pourquoi ?
- A quelle hauteur estimez-vous le reliquat ? : _____ € <i>(à affiner pour le bilan final à déposer au plus tard le 10/02/23)</i>